

Compte-rendu Conseil Municipal du 13 septembre 2010

Etaient présents : Madame le Maire,
Mesdames Cadario, Guillaume, Nanette, Puig, Raynaud
Messieurs Argelès, Cardona, Cooper, Vilamajo,
Monsieur Pacull excusé, a donné procuration.

Secrétaire de séance : Corine Nanette

CESSION « ANCIENNE MAIRIE »

Trois possibilités ont été évoquées

a) laisser en l'état en continuant d'encaisser uniquement les 2 loyers.

Le gîte communal représentant 4.600€ par an, et le loyer à l'année 3.360€, soit un total de : 7 960€

b) Négocier avec l'office 66 pour réhabiliter des logements à l'année: locations simples ou accession à la propriété.

c) Vendre à une personne privée. La Direction Départementale des Finances Publiques a évalué ce bâtiment à 220.000€ Cette somme pourrait éventuellement permettre de réhabiliter les autres maisons communales.

Intervention de Mr Patrick Vilamajo : La Municipalité se doit de favoriser les loyers à l'année.

Proposition de Mme le Maire : Faire évaluer les éventuels travaux à réaliser sur le bâtiment de l'ancienne Mairie.

Intervention de Mme Michèle Guillaume concernant la maison communale du 31 Carrer major. Les travaux sur cette maison sont à faire en priorité.

Proposition de Mr Patrick Vilamajo : mettre le garage (de l'ancienne Mairie) en location.

-La solution d'attente a été **votée par 7** voix : Messieurs Vilamajo , Pacull, Argeles

Mesdames Guillaume, Raynaud, Nanette, Puig

-Négocier avec l'office 66 : 0 voix

-Vote pour la vente à un privé : Cooper, Cardona, Cadario

Abstention de Mme le Maire.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme le Maire explique que la salle polyvalente fait double emploi avec la nouvelle salle communale, que son utilisation est restreinte, que le chauffage représente une énorme dépense, que la façade sud est en très mauvais état et que les travaux envisagés pour la réfection de cette salle représentent un coût trop élevé.

De ce fait, accueillir un nouvel artisan au village en lui louant la salle, représente un intérêt positif.

Interventions de Mme Marie-Françoise Raynaud et de M. Patrick Vilamajo: La nouvelle salle communale, plus petite, ne pourra pas accueillir certaines manifestations.

Intervention de Mr Frédéric Cardona : Evocation d'insérer dans le contrat de location, une clause entre l'artisan et la Mairie pour entretenir et rénover la salle.

Vote : contre la location de la salle : Messieurs Vilamajo, Argelès et Pacull et Madame Raynaud.

Pour la location de la salle : Madame le Maire, Mesdames Cadario, Guillaume, Nanette, Puig, et Messieurs Cardona et Cooper.

Après le vote, il a été décidé qu'un contrat à loyer mensuel fixe serait établi et que les travaux réalisés par le locataire seraient réglés sur facture.

SENTIER D'INTERET COMMUNAUTAIRE : LE GRAND « XIXA », de MOLITG AU PIC DEL ROSSELLO.

Le choix du sentier s'est fait en fonction de la difficulté à l'entretenir.

Intervention de Mr Cooper pour approuver ce choix.

Vote favorable à l'unanimité excepté l'abstention de Mr Vilamajo qui n'approuve pas le choix du sentier.

VIREMENT DE CREDIT

Il concerne la Maison communale du 31 Carrer major, pour la reprise du plafond, et de la douche à refaire. Les travaux sont à réaliser de toute urgence .

Les crédits ouverts à l'article 231-50 sont insuffisants, il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires.

Une somme de 2 150 euros est déduite de l'article 2158-46 pour être inscrite à l'article 231-50.

Vote :Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable pour effectuer ce virement.

DEMANDE DE CARTE DE PAIEMENT POUR LA COMMUNE.

Demande acceptée par un vote favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

1) **Vote** à l'unanimité pour offrir un cadeau de remerciement à Mr André-Jean Despéramont, pour les nombreux services rendus bénévolement à la Mairie.

3) A partir du mois d'octobre, les ordres du jour et les compte rendus des C.M. seront sur le site internet de la commune et de l'office de tourisme.

4) Cap liberté seniors : les cinq stations thermales du Département dont Molitg les Bains ont participé à ce salon qui a eu lieu à Perpignan.

5) Intervention de Mr Cardona à propos du syndicat de télévision et de son action en faveur de la TNT. Monsieur Cardona dit ses craintes de ne pas voir la TNT à Molitg en 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.